

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
<b>Herausgeber:</b>	Chambre de commerce suisse en France
<b>Band:</b>	- (1929)
<b>Heft:</b>	90
<b>Rubrik:</b>	Le commerce extérieur de la France : amélioration sensible de la balance mensuelle à partir de juillet 1929

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Commerce extérieur de la France

## Amélioration sensible de la balance mensuelle à partir de Juillet 1929

Le tableau suivant indique en millions de francs français (ajouter 6 zéros) le total des exportations et importations françaises, pour les dix premiers mois de 1929 :

	Dix premiers mois 1929	Dix premiers mois 1928	Différence en 1929
Importations .....	48.475	43.392	+ 5.083
Exportations .....	41.408	41.990	- 582
Excédent des impor- tations. ....	7.067	1.402	+ 5.665

Ce deuxième tableau indique, en milliers de tonnes (ajouter 3 zéros) le total des exportations et importations françaises, dans les dix premiers mois de 1929 :

	Dix premiers mois 1929	Dix premiers mois 1928	Différence en 1929
Importations .....	48.982	40.612	+ 8.370
Exportations .....	33.090	34.416	- 1.326
Excédent des impor- tations. ....	15.892	6.196	+ 9.696

De la comparaison des chiffres de 1929 avec ceux de 1928, il ressort que la balance visible du commerce extérieur de la France a été considérablement plus défavorable en 1929 qu'en 1928. L'excédent des importations qui, en 1928, avait été de 1 milliard quatre cent millions de francs et de 6 millions 196 mille tonnes, s'est élevé, en 1929, jusqu'à 7 milliards de francs et 15 millions 892 mille tonnes. La balance déficitaire des échanges s'est donc aggravée, en 1929, de 5 milliards 665 millions de francs et de 9 millions 696 mille tonnes.

Il faut se hâter d'ajouter que ces constatations globales ne rendent pas justice à la tendance accusée par le commerce extérieur de la France au cours de l'été et de l'automne de la présente année. Les chiffres suivants vont nous permettre de constater que cette tendance a racheté en partie les excédents déficitaires des premiers mois de l'année.

Voici en effet (en valeur) les importations et exportations de la France pour chacun des dix premiers mois de 1929, avec l'indication de l'excédent des importations. (Les chiffres s'entendent en millions de francs c'est-à-dire qu'il faut y ajouter six zéros).

	Importations	Exportations	Excédent d'importa- tions
Janvier .....	5.173	3.701	1.472
Février .....	5.162	4.117	1.045
Mars .....	4.934	4.180	754
Avril .....	5.143	4.419	724
Mai .....	5.061	3.958	1.103
Juin .....	5.165	4.349	816
Juillet .....	4.627	4.269	358
Août .....	4.339	3.804	535
Septembre ....	4.353	4.221	132
Octobre .....	4.515	4.385	130

L'amélioration de la balance mensuelle au cours du second semestre, saute aux yeux. Mais elle devient plus frappante encore en calculant le déficit moyen des 6 premiers mois pour le comparer à celui des quatre mois suivants. On constate en effet que pour le premier semestre de 1929, la moyenne mensuelle de la balance commerciale déficitaire a été de 985 millions de francs tandis que pour les mois de juillet à octobre cette moyenne est tombée à 288 millions de francs. Il y a là, de toute évidence, une tendance très encourageante pour l'avenir du commerce extérieur de la France. En outre, il ne faut pas oublier de rappeler qu'un déficit de la balance visible de 132 ou de 130 millions de francs, comme ceux de septembre et octobre derniers sont certainement compensés par la balance invisible des échanges, notamment par les recettes provenant des touristes.

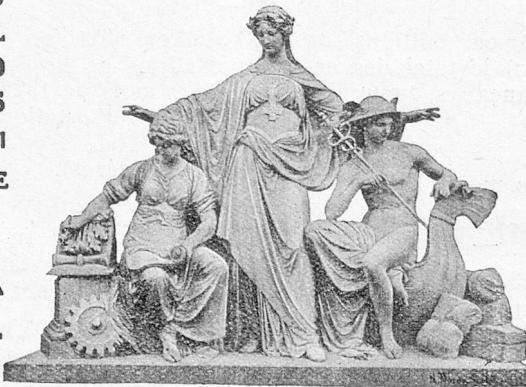
D'autre part, sans entreprendre aujourd'hui, faute de place, une analyse détaillée des grandes catégories d'objets ou de matières importés ou exportés, il est très nécessaire de signaler que dans le chiffre de 5 milliards 665 millions de francs (qui marque l'aggravation en 1929 de la balance déficitaire), l'augmentation des importations de matières premières nécessaires à l'in-

# L'Helvétia

*Compagnie Suisse d'Assurances contre l'Incendie*

Sté ANONYME AU  
CAPITAL SOCIAL  
DE 10.000.000  
FRANCS SUISSES  
FONDÉE EN 1861  
OPÉRANT EN FRANCE  
DEPUIS 1876

SIÈGE SOCIAL A  
**SAINT - GALL**  
(SUISSE)



GARANTIES TOTALES

AU 31 DÉCEMBRE 1928

Francs Suisses 22.340.915

SINISTRES RÉGLÉS

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1928

Fr. Suisses 230.673.000

DIRECTION POUR LA FRANCE

en son immeuble : 8 bis, rue de Châteaudun, PARIS (9<sup>e</sup>)

DIRECTEUR : M. G. A. SCHELLING

*La direction de L'Helvétia-Incendie et ses agences se mettent à la disposition des Suisses résidant en France pour la vérification gratuite de leurs polices et l'étude de leurs risques.*

MM. :

## PRINCIPALES AGENCES GÉNÉRALES

MARSEILLE : Maurice ROUSSET, 1 place Sadi-Carnot.  
MARSEILLE : G. de CHAMBURE, 71, rue Cannebière.  
NICE : Michel BOVIS, 15, avenue de la Victoire.  
CANNES : A. TAFFE, 3, rue St-Honoré.  
TOULON : C. MONNAYES, 42, rue d'Alger.  
NIMES : F. VALENTIN, 22, rue Balore.  
ALAIS : R. MERCOIRET, 16, boulevard Louis-Blanc.  
MONTPELLIER : J. CASTAN, 28, rue Nationale.  
NARBONNE : Joseph MARTIN, 22, rue de Lunes.  
TOULOUSE : DE PINDRAY, ET DE BERNE - LAGARDE, 19, allée Jaurès.  
MILLAU : E. GUIBERT, 28, bd de la République.  
TARBES : Joseph MOULES, 4, rue de la Verrerie.  
PAU : Paul NANCY, rue Duboué.  
BAYONNE : Edouard SAINT-PÈ, 7, place Notre-Dame.  
BORDEAUX : Georges POURQUEY, 46, allées de Tourny.  
LIMOGES : SABOURDY, 38, ancienne route d'Aixe.  
NIORT : Gaston-Louis FOURNIER, 9, rue Paul-Bert.  
NANTES : LEMAUFF & COTTEUX, rue J.-J.-Rousseau.  
QUIMPER : Jean CARADEC, 9, rue des Régalières.  
BREST : Richard REUTLINGER, 30, rue Voltaire.

MM. :  
SAINT-MALO : FRANKY-FARJON, 19, rue Le Pomellec.  
RENNES : Maurice SAILLARD, 22, rue Lanjuinais.  
CAEN : Joseph HAMARD, 26, rue Saint-Jean.  
TOURS : A. PILORGET, 89, rue Lakanal.  
LE HAVRE : DUBOIS, 105, bd de Strasbourg.  
LE HAVRE : KABLE & LOUVEL, 97, boulevard de Strasbourg.  
ROUEN : Paul JANSEN, 3, rue d'Ecosse.  
AMIENS : Fernand BISSIERE, 39, rue de Metz.  
ARRAS : L. DORANGE, rue de Douai, Blangy-lez-Arras.  
BOULOGNE-SUR-MER : MARONIEZ & DETUNCQ, 61, boulevard de Clocheville.  
CALAIS : L. DRIN, 79, rue Descartes.  
DUNKERQUE : G. GEERAERT, 12, rue Faulconier.  
BÉTHUNE : Raphaël LIÉGEOIS, 46, boulevard Thiers.  
ROUBAIX : ECKMAN & TETTELIN, 94, rue de la Gare.  
ST-QUENTIN : Félix HANON, 16, rue d'Alsace.  
SOISSONS : J. DE FAY, 8, bd Pasteur.  
REIMS : Marcel DEMOULIN, 6, rue Jean-Jacques-Rousseau.  
NANCY : P. SAVELLI de GUIDO, 8, rue Lafayette.  
SEDAN : Paul JOLIOT, villa Turenne, boulevard du Grand-Jardin.  
METZ : Edouard STAUDT, 12, rue du Change.

MM. :  
STRASBOURG : STARCK & ANTHON, 27, boulevard de Nancy.  
MULHOUSE : Edouard DOLL & Cie, 20 bis, rue de la Sinne.  
BELFORT : Marcel LÉVY, 2, rue Emile-Zola.  
MONTBÉLIARD : Georges DUROST, à Sainte-Suzanne.  
BESANÇON : Paul GRAIZELY, 27, rue Mégevand.  
ARC-SENAIS : Louis JOBIN.  
ANNECY : FOURNIER, av. de Chevènes.  
CHAMBERY : TERRIER & DANTRAIGUES, 11, bd de la Colonne.  
GRENOBLE : Paul MICHOUD, 24, rue Lafayette.  
GAP : Marius BRISSAC, 49, rue Carnot.  
LYON : GAGNIER & CHAVANE, 18, rue du Bât-d'Argent.  
ST-ÉTIENNE : SERRES & BORDES, 17, rue Brossard.  
THIERS : J. DUROGNON, 15, rue de Lyon.  
VICHY : MOREL Fils, 30, rue de l'Etablissement.  
MONTLUÇON : E. VERGNAUD, 3, rue Chantoiseau.  
CLERMONT - FERRAND : Jean AMIOT, 1, rue Montlozier.  
ALGER : René KOHLER, 46, rue d'Isly.  
ORAN : BLAZY Frères, 5, rue Jean-Richepin.  
BONE : E. MIELLE, 11, r. du Capitalne-Génova.  
CASABLANCA : UNION D'ENTREPRISES MAROCAINES, 62, avenue de la Marine.

dustrie, entre pour 2 milliards 172 millions de francs. Il va de soi que cet accroissement est tout le contraire d'alarmant, puisqu'il semble permis d'y voir le prélude d'un accroissement de la production industrielle, en France même.

Enfin, quand nous aurons relevé que pour les dix premiers mois de 1913 le déficit de la balance visible avait atteint 1 milliard 194 millions de francs or, c'est-à-dire près de 6 milliards de francs actuels, nous serons fondés à conclure

qu'à la date du 31 octobre 1929, la situation du commerce extérieur de la France, non seulement n'est pas alarmante, mais laisse apparaître les premiers symptômes d'un mouvement de redressement nettement déclenché.

S'il se poursuit et s'accentue au cours des prochains mois, ce mouvement aboutira, sinon à remplacer le déficit des exportations par un excédent, du moins à réduire le déficit de la balance visible à un chiffre négligeable.

## Le Commerce franco-suisse en 1929

Nous pourrons bientôt, comme nous le faisons chaque année, examiner, sous leurs divers aspects, les échanges commerciaux franco-suisses au cours de l'année 1929. Mais dès maintenant les statistiques nous permettent de faire une constatation tout à fait intéressante qui se dégage du petit tableau que voici :

Exportations suisses en France  
(en millions de francs suisses)

1913.....	141,2
1923.....	214,1
1924.....	206,3
1925.....	172,7
1926.....	154,1
1927.....	135,1

1928.....	156,5
1929 (onze premiers mois) .....	162,9

Pour les onze premiers mois de 1929, le total des exportations suisses en France a été supérieur aux totaux de chacune des trois années précédentes. Si le chiffre de décembre 1929 n'est pas inférieur à 14 millions — c'est-à-dire à la moyenne mensuelle de 1929 — nos exportations en France, pour l'année 1929 entière, atteindront 176 millions, dépassant ainsi le chiffre de 1925. Quoiqu'il en soit, il est dès maintenant manifeste que les exportations suisses en France, après les fléchissements successifs qui les avaient fait tomber à 135 millions en 1927, ont sensiblement accentué, en 1929, le mouvement de reprise qu'elles avaient ébauché en 1928.

## Une heureuse innovation

### Les conversations téléphoniques internationales « avec préavis »

Nous avons eu l'occasion de constater que beaucoup de maisons de commerce et de particuliers qui téléphonent souvent d'un pays dans un autre, ignorent encore que depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier elles peuvent avoir recours au système des *conversations avec préavis*, qui leur permet d'atteindre une personne spécialement désignée et de ne payer la taxe intégrale de la communication que si elles ont atteint ladite personne.

Voci d'ailleurs l'exposé détaillé du fonctionnement de ce service, tel que nous le trouvons dans l'*Economie internationale*, l'excellente revue

de la Chambre de Commerce internationale :

Les conversations demandées expressément avec une personne nommément désignée ou à destination d'un poste supplémentaire déterminé sont appelées « conversations avec préavis ».

Les conversations avec préavis donnent lieu au paiement d'une surtaxe égale au tiers du prix d'une conversation ordinaire de trois minutes échangée pendant la même période de taxe que la conversation visée par le préavis, avec un minimum de 50 centimes-or.

Cette surtaxe n'est pas perçue, lorsque la transmission du préavis n'a pu être effectuée ou lors-